

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 48
DATE DE LA CONVOCATION	08/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	22/06/2019

OBJET :

Indemnités des Conseillers Communautaires

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald CHENAVIER , Mme Sandrine COMBE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , M. Gabrielle RABOUIN , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Fabien Malfatto
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérald CHENAVIER, Mme Rolande LESBROS procuration à M. Joël REYNIER, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Claudie BOYER procuration à M. Elie CORDIER, M. Fernand BARD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Murielle AMIEL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER

Absent(s) :

M. Frédéric LOUCHE, M. Gérald BORDIGA, M. Bernard LONG

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Blandine ALLAMANNO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de l'installation de son organe délibérant la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, dont l'existence est effective depuis le 1er janvier 2017, a élu son Président ainsi que les Vice-présidents et autres membres du Bureau.

En application des articles L.5216-4, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit délibérer afin de fixer les montants des indemnités de fonction des élus précisant que l'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat et implique par conséquent que les vice-présidents et conseillers communautaires délégués justifient de l'attribution d'une délégation.

Considérant que par délibération en date du 16 avril 2026, il a été procédé à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération et des Vice-Présidents au regard de la strate démographique,

Considérant que par arrêtés, les vices-présidents et conseillers communautaires délégués ont reçu délégation,

Considérant que par délibération en date du 24 avril 2026, le conseil communautaire a approuvé les attributions d'indemnités du Président, de 13 vice-présidents et 4 conseillers communautaires délégués,

Considérant que des modifications doivent être apportées en raison de la nomination d'un cinquième conseiller communautaire délégué.

Considérant que les pourcentages des indemnités de fonction brutes mensuelles sont déterminés en référence à l'indice brut 1027.

Décision :

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et L 5216-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 créant la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des délégués du conseil communautaire de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance ;

Vu la délibération du 16 avril 2026 portant élection des vice-présidents et autres membres du bureau ;

Vu les arrêtés portant délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers communautaires délégués ;

Vu la délibération du 24 avril 2026 portant attribution des indemnités aux élus ;

Il est proposé :

- Article 1 : de bien vouloir approuver, dans la limite de l'enveloppe globale, les attributions d'indemnités suivantes compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus et de la strate démographique dans laquelle s'inscrit la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, à compter du 1er juillet 2026 :

Bénéficiaire de l'indemnité	Indemnité brute mensuelle en % de l'indice brut terminal
Monsieur Roger DIDIER Président	60 %
Monsieur Christian HUBAUD 1er Vice Président	37,15 %
Monsieur Jean-Pierre MARTIN 2ème Vice Président	37,15 %
Madame Marie-Christine LAZARO 3ème Vice Présidente	37,15 %
Monsieur Jérôme MAZET 4ème Vice Président	37,15 %
Madame Claudie JOUBERT 5ème Vice Présidente	37,15 %
Monsieur Rémi COSTORIER 6ème Vice Président	37,15 %
Monsieur Jean-Louis BROCHIER 7ème Vice Président	37,15 %
Monsieur Roger GRIMAUD 8ème Vice Président	37,15 %
Monsieur Claude BOUTRON 9ème Vice Président	37,15 %
Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD 10ème Vice Président	37,15 %
Madame Solène FOREST 11ème Vice Présidente	37,15 %
Monsieur Gérald CHENAVIER 12ème Vice Président	37,15 %
Monsieur Joël REYNIER 13ème Vice Président	37,15 %

<u>Bénéficiaire de l'indemnité</u>	<u>Indemnité brute mensuelle en % de l'indice brut terminal</u>
Madame Nina AMAR CAL Conseillère Communautaire Déléguée	19 %
Monsieur Patrick ALLEC Conseiller Communautaire Délégué	19 %
Madame Ginette MOSTACHI Conseiller Communautaire Délégué	19 %
Monsieur Serge AYACHE Conseiller Communautaire Délégué	19 %
Madame Mélissa FOULQUE Conseillère Communautaire Déléguée	19 %

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

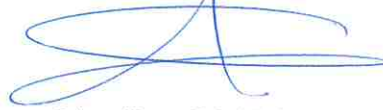
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 56

Le Vice-président



Jean-Baptiste AILLAUD

Le Secrétaire de Séance



Blandine ALLAMANNO

Transmis en Préfecture le : 23 JUIN 2026
Affiché ou publié le : 23 JUIN 2026